

Qu'est ce que la trame verte ?

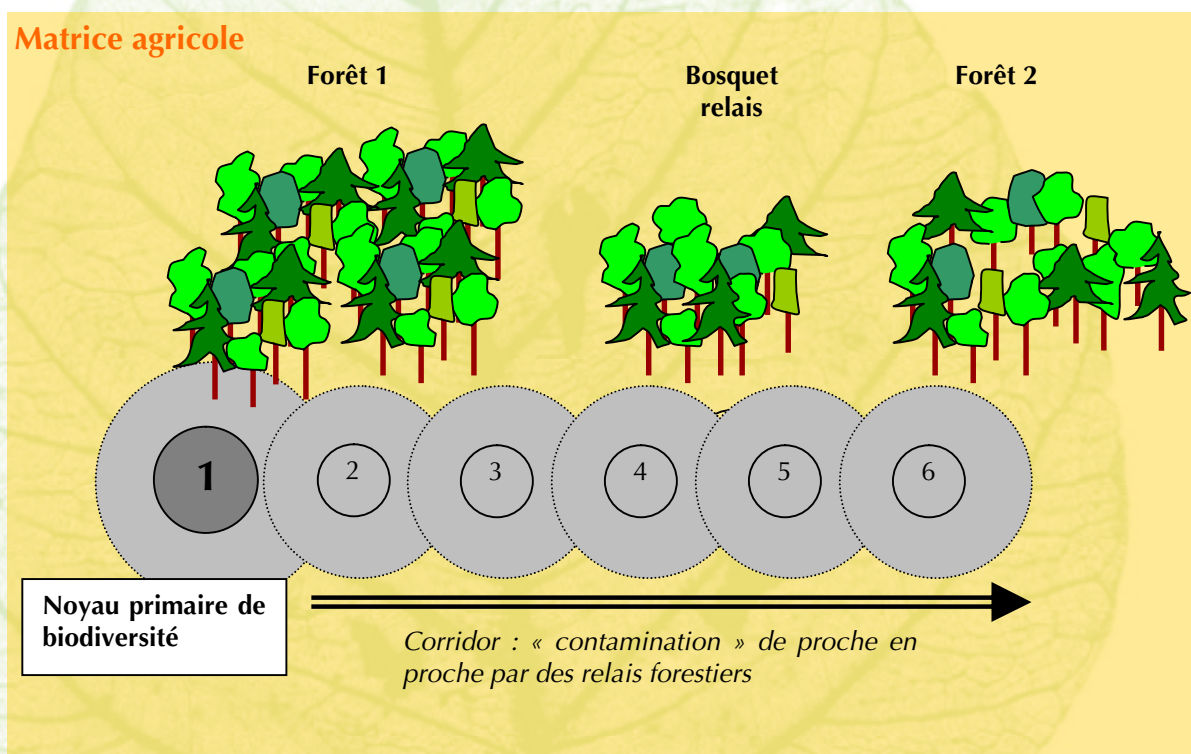
une réponse

▲ Une continuité écologique nécessaire à la biodiversité

En forêt, les noyaux primaires de biodiversité correspondent à des formations naturelles (extrêmement rares dans nos régions) ou à des groupes d'arbres très âgés. Ces stades matures des écosystèmes ont quasiment disparu du fait d'une exploitation forestière orientée sur l'optimisation des performances de croissance des arbres.

Un important pan de la biodiversité liée aux bois morts (décomposeurs) a ainsi été très amenuisé. Les habitats, lorsqu'ils existent encore, sont très souvent fragmentés, ce qui limite les échanges génétiques et, à terme, compromet l'adaptabilité ou la survie des populations.

En effet, **l'écosystème est un concept dynamique dans l'espace et dans le temps**. C'est pourquoi il est nécessaire que les espèces puissent se déplacer pour trouver en permanence les niches écologiques qui leur conviennent. Il est donc indispensable de maintenir ou de recréer des couloirs de déplacement des espèces (corridors).



Dans cette illustration très schématique, le **bosquet relais** permet une certaine **continuité** des aires de répartition des espèces ; celle-ci rend possibles des échanges génétiques entre la forêt 1 et la forêt 2. Si ce bosquet était absent, les espèces de l'habitat remarquable inclus dans la forêt 1 ne pourraient migrer dans la forêt 2. Ce serait alors une illustration de la **fragmentation** de cet habitat, causée par un hiatus infranchissable.

Les notions de trames vertes et bleues sont issues du constat de l'érosion de la biodiversité émis lors du Grenelle de l'Environnement. Elles seront principalement utilisées pour limiter les impacts de grands projets d'infrastructures urbaines, routières ou ferroviaires ou encore pour préserver des continuités spatiales dans les plans d'urbanismes divers et les PLU à l'échelle communale, mais le concept s'applique aussi aux échelles plus grandes : propriétés ou massifs.

▲ Comment prendre en compte la trame verte dans la gestion forestière ?

Il est difficile de concilier économiquement production forestière et préservation de peuplements âgés au niveau de la parcelle. En revanche, à l'échelle de la propriété ou du massif forestier, les deux objectifs peuvent être compatibles. En effet, dans la plupart de ces espaces, il existe une hétérogénéité naturelle avec des zones difficiles d'accès et dont l'exploitation n'est pas rentable. Il faudra encourager sur ces zones le maintien d'**îlots de sénescence** laissés à leur évolution naturelle.

Lorsque le choix est fait de garder sur place des gros bois *qui pourraient être exploités*, il convient de rechercher pour les propriétaires, une contrepartie du manque à gagner (contrats Natura 2000 par exemple).

Les enjeux de la biodiversité sont généralement, sous nos latitudes, les milieux ouverts, les zones humides et les vieilles forêts comportant des gros arbres à cavités et des gros bois morts.

- ▶ Milieux ouverts : il suffit de réaliser des coupes rases qui créent temporairement des ouvertures ou encore de maintenir des clairières ou des espaces entretenus par le pâturage.
- ▶ Zones humides : limiter les interventions forestières (■ 242001 et 242003).
 - ☞ La trame bleue a pour but de préserver la continuité écologique des zones humides, rivières, lagunes, étangs, mares et ripisylves.
- ▶ Vieux bois vivants ou morts : ils ont souvent complètement disparu sur la propriété ou bien, quand il en subsiste, ils sont fort rares. Il est alors recommandé d'en faire un **inventaire spécifique** lors du diagnostic des peuplements préalable au PSG (plan simple de gestion), puis de les exclure des programmes de coupe. Certains groupes d'arbres situés dans des vallons difficiles d'accès seront aussi épargnés. Ils serviront de relais secondaires (voir schéma au recto).
- ▶ Préserver certains arbres lors de la coupe : épargner lors des coupes certains gros arbres riches en cavités. Leur valorisation économique n'est pas évidente du fait d'une coûteuse refente nécessaire pour en tirer du bois de chauffage... Souvent ces arbres sont habités par des pics, des chauves-souris et bien d'autres êtres vivants. De même, pour les bois d'œuvre, lorsque la base des troncs comporte des défauts (cas fréquent) une coupe haute à 1,20 m ou 1,50 m évite la purge sur place de dépôt ou à la scierie et maintient en forêt des chandelles qui serviront d'habitat à tout un cortège de *saproxylophages* et de décomposeurs.



▲ Trame Verte et Bleue en région Provence Alpes Côte d'Azur

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) qui définit les principes de la trame verte et bleue, régionale vient d'être agréé après une concertation régionale par le Conseil Régional le 17 octobre 2014, et le préfet de Région le 26 novembre 2014.

L'arrêté n°2014330-0001 a été publié au Recueil Normal des Actes Administrateur n°93 le 01/12/2014.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Les fiches actualisées sont sur le site :
<http://www.ofme.org/crpf>
Pour nous écrire :
paca@crpf.fr

